

<http://www.pressegauche.org/Le-Tribunal-ordonne-a-ABI-de-cesser-de-recourir-a-un-travailleur-de>



Le Tribunal ordonne à ABI de cesser de recourir à un travailleur de remplacement (Syndicat des Métallos)



- Communiqués -
Date de mise en ligne : vendredi 4 mai 2018

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

BÉCANCOUR, QC, le 4 mai 2018 - ABI a bel et bien eu recours à au moins un « scab » ou travailleur de remplacement. Voilà ce qui ressort de la décision rendue aujourd'hui par le juge administratif Christian Drolet.

Ce dernier a ordonné provisoirement à ABI de cesser de recourir aux services de Stéphane Duguay, puisqu'il effectuait des tâches de technicien en mécanique électrique, normalement effectués par des travailleurs syndiqués, actuellement en lockout. De plus, ABI doit transmettre d'ici 5 jours « la liste complète de toutes les personnes embauchées après le 25 août 2017 jusqu'à ce jour avec leur titre d'emploi ainsi que la liste de tous les cadres en poste en date du 24 août avec leur titre d'emploi ».

« On s'en doutait depuis longtemps, c'est reconnu par le juge administratif qu'ABI a contrevenu aux dispositions du Code du travail sur le recours à des travailleurs de remplacement, ce qu'on appelle des « scabs ». Nous croyons que c'est la pointe de l'iceberg et nous aurons la compagnie à l'oeil. Les prochaines visites dans l'usines seront plus rapides que la première car il ne sera plus nécessaire de procéder à une formation de sécurité », explique le président de la section locale 9700, Clément Masse.

Lors d'un conflit de travail, seuls les cadres embauchés avant le début des négociations sont autorisés à effectuer les tâches normalement effectuées par les travailleurs syndiqués.

Le président de la section locale 9700 salue par ailleurs la décision de l'entreprise de reprendre les négociations avec le médiateur Lucien Bouchard. « Cette usine ne peut fonctionner longtemps légalement sans ses travailleurs. Et déjà, on sait qu'elle se prive de profits importants. La seule façon de redémarrer une production vraiment rentable, c'est de conclure un règlement négocié à la satisfaction de nos membres. Nous croyons que c'est possible, pourvu que les négociations reprennent avec ouverture. Nous serons au rendez-vous », fait valoir Clément Masse.

Le Syndicat des Métallos, affilié à la FTQ, est le syndicat le plus important du secteur privé au Québec. Il regroupe plus de 60 000 travailleurs et travailleuses de tous les secteurs économiques.